

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

Commune de Rosières

DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juin 2023

Délibération n°2

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
19	14	18

Date de la convocation : 1 <sup>er</sup> juin 2023	L'an deux mille vingt trois, et le neuf juin, à dix heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Fanny SABATIER
---	---

**Présents :** Tous les membres en exercice sauf Améline PICHON ayant donné procuration à Eric CEYTE, Marie-Hélène JULIEN ayant donné procuration à François VEROTS, Denis MARTEL ayant donné procuration à Fanny SABATIER, Marie-Bernadette MATHIAS ayant donné procuration à Serge GIDON.

**Absente non représentée :** Catherine GARDES

Madame Roselyne BONHOMME est nommée secrétaire de séance.

**Objet de la Délibération :** DEMANDE D'ACQUISITION DE BIENS DE SECTION LACHAUD DE BLANLHAC : FIXATION DU TARIF

Vu la délibération n°2 du Conseil Municipal de Rosières du 25 mai 2023

Madame le Maire propose un tarif de vente s'élevant à deux euros (2€) et précise que la totalité des frais (géomètre, notaire) sera supportée par l'acquéreur en cas d'avis favorable à l'occasion du vote des membres des sections concernées.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à 17 voix Pour et 1 Contre

- Approuve le tarif de vente proposé.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le.....  
Et publication ou notification  
du .....

Les signatures sont au registre.  
Pour copie conforme,

Le Maire  
Fanny SABATIER


